

CARTE D'AUTO RELEVÉ

COVID-19 : LA RCEM EN SERVICE RESTREINT

Suite aux dernières mesures gouvernementales pour lutter contre la propagation du virus covid-19, nous vous informons que la RCEM passe en service minimum à partir de lundi 16 mars, et jusqu'à nouvel ordre.

Dans ce cadre, seules seront assurées les activités strictement nécessaires à la sécurité des personnes et des biens, et au maintien de la continuité de fourniture d'électricité.

Pour la bonne gestion de la régie, la campagne de relève des compteurs d'avril et mai 2020 sont maintenus à l'exception des relèves nécessitant l'accès à l'intérieur de vos logements.

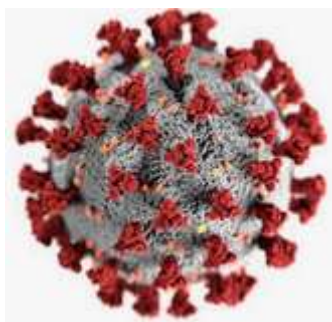
Si vous recevez ce document cela signifie que votre compteur est situé à l'intérieur de votre logement. Alors nous vous proposons deux possibilités pour nous communiquer les relevés de vos compteurs :

- Nous communiquer par email info@rccem.fr vos **index, notre nom, prénom, adresse et vos références** (inscrits sur votre dernière facture ou sur votre contrat).
- Nous communiquer par téléphone 03 44 27 57 38 vos **index et références** en vous munissant de votre dernière facture ou de votre contrat d'abonnement à l'électricité.

Nous sommes conscients du désagrément que cela génère pour vous, et comptons sur votre compréhension.

Demeurant particulièrement attentif à toutes les observations visant à améliorer la qualité de nos prestations et soucieux de conserver votre confiance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

La direction de la RCEM



Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de vous laver les mains après avoir touché tout courrier ou document récupéré dans votre boîte aux lettres.